

Études sanitaires - aperçu mars 2021

par le collectif du Vallon d'information sur les objets connectés et champs électromagnétiques artificiels
CCAIVES.ORG ///collectifvallon@gmail.com

Sur les tumeurs cérébrales et les radiofréquences artificielles, exemples d'études (non exhaustif) :

- Santé Publique France : 4 fois plus de nouveaux cas de glioblastomes entre 1990 et 2018 : les ondes artificielles avancées comme explication.
- 30 minutes pendant 10 ans multiplie par 2 le risque, et 700% de risque en plus si l'utilisation a démarré avant l'âge de 20 ans (Hardell)
- téléphoner 900 heures au total dans une vie, soit 30 minutes par jour pendant 5 ans, multiplie le risque par 2,5 (France, ISPED)
- téléphoner 15 heures par mois multiplie par 4 le risque (France, ISPED).
- INSERM, registre de Gironde : 5 % de tumeur cérébrales en plus, les champs électromagnétiques artificiels avancés comme explication

Olivier Merckel de l'ANSES quant à la 5G :

« Dans un rapport préliminaire publié lundi 27 janvier, l'Anses conclut à « un manque important voire à une absence de données scientifiques sur les effets biologiques et sanitaires potentiels liés aux fréquences autour de 3,5 GHz ». En d'autres termes, à ce stade, il lui est impossible d'évaluer les risques liés à la 5G. Elle demande donc aux opérateurs de fournir toutes les informations techniques afin de pouvoir caractériser les niveaux d'exposition.

« Aujourd'hui, on ne peut pas encore dire si les Français seront davantage exposés aux champs électromagnétiques. Le niveau d'exposition va beaucoup dépendre de l'usage qui sera fait de la 5G, commente Olivier Merckel, chef d'unité d'évaluation des risques liés aux agents physiques à l'Anses. Tant que le déploiement n'est pas fait, nous pouvons seulement faire des simulations à partir de différents scénarios d'exposition. »

C'est le travail auquel va désormais s'atteler l'Anses, dont le rapport définitif n'est pas attendu avant le premier trimestre 2021. « Pour estimer l'exposition, nous avons besoin de savoir quel type d'antennes sera déployé, avec quelle puissance, dans quelle direction, détaille le chercheur. Selon les données des opérateurs, les niveaux seront limités dans l'espace par rapport au réseau actuel mais l'utilisateur sera a priori plus exposé puisque soumis à plus de puissance et plus de débit à travers son smartphone. »

En 2011, le Centre international de recherche sur le cancer a classé les radiofréquences comprises entre 30 kHz et 300 GHz comme cancérigène possible pour l'homme.

« Aujourd'hui, il y a des incertitudes sur les effets à long terme d'une utilisation intensive du téléphone portable. Certaines études montrent des excès de risques pour les cancers ou les tumeurs du cerveau, note Olivier Merckel. Les effets sont-ils les mêmes à 3,5 GHz ? C'est l'une des questions auxquelles nous allons essayer de répondre. »

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/01/27/5g-l-anses-pointe-un-manque-important-de-donnees-ong-et-scientifiques-reclament-un-moratoire_6027322_3244.html

Utilisation intensive, définition d'Olivier Merckel l'ANSES (et de l'OMS) : « certaines études ont

en effet mis en évidence la possibilité des risques accrus de cancers du cerveau en cas d'usage intensif du mobile (de 30 minutes par jour) »

« Le quotidien explique que « missionnée par le gouvernement, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a publié le 27 janvier dernier un rapport préliminaire qui souligne «un manque important de données scientifiques sur les effets biologiques et sanitaires potentiels» liés à la 5G ».

Olivier Merckel, de l'Anses, remarque que la 5G « réunit plusieurs technologies : téléphone mobile, objets connectés (appareils électroménagers...), usages industriels... Il est donc difficile de mesurer l'ampleur et la nature des expositions futures de la population aux ondes électromagnétiques. En outre, les antennes 5G fonctionneront avec des faisceaux plus mobiles que la 4G, avec un impact sur l'intensité de l'exposition difficile à anticiper ».

La Croix souligne que « l'Anses va donc devoir résoudre une équation à plusieurs inconnues. La tâche s'annonce particulièrement ardue pour l'étude des fréquences de 26 GHz, qui seront utilisées par la 5G à horizon 2025, qui provoquent «des interactions avec le corps humain différentes de ce que l'on connaît déjà avec d'autres les fréquences plus basses», explique Olivier Merckel » ».

<https://www.la-croix.com/Sciences-et-ethique/Sciences-et-ethique/5G-effets-sanitaires-restent-explorer-2020-02-26-1201081612>

***L'étude du National Toxicology Program
(NTP- Programme national de toxicologie)
pour la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis :**

Conclut à des tumeurs élevés à causes des fréquences de la téléphonie.

C'est la plus importante étude de ces dernières années :

« **L'étude conclut à un niveau de preuve avéré (900 MHz) pour les tumeurs cardiaques (schwannomes malins) chez les rats mâles (...)** non seulement le rapport définitif n'affaiblit pas les conclusions antérieures, mais il renforce même certains niveaux de preuves suite à la procédure d'évaluation des résultats menée par un panel d'expert mandaté par le NTP » (Association Priartem, Lettre 38-39 page 15).

Le processus de travail du NTP expliqué par l'ANSES à Priartem (op.cit) : « Après publication des premiers résultats début 2016, un rapport préliminaire sur tous les résultats a été publié en février 2018. Des experts rapporteurs ont ensuite analysé ces résultats et posés un certain nombre de questions aux équipes du NTP qui ont réalisé l'étude. Celles-ci ont répondu, ont modifié éventuellement la présentation des résultats, ajouté des détails dans les rapports finaux. Ensuite, une consultation publique a eu lieu et un panel d'experts a revu l'étude. Tout cela constitue une garantie de solidité scientifique en matière de revue par d'autres experts, dans le cadre d'une institution, le NTP, qui n'est pas, par ailleurs, la première venue sur le sujet ».

A cela l'ICNIRP, association de lobbying des industriels des télécommunication qui ont instauré les normes (voir le dossier de synthèse page 50), trouve à redire, Priartem explique (op.cit) que selon l'ICNIRP, des limitations importantes dans la réalisation de l'étude empêchent de tirer des conclusions :

« mais qui sont ces treize soit disant scientifiques (...) un certain nombre d'entre eux n'a jamais publié sur le dossier RF et santé (...) un certain nombre d'entre eux a, ou a eu, des liens d'intérêts avec les industriels (...) ce ne sont pas les compétence scientifiques qui ont valu à leur nomination

(...) On ne saurait que trop leur conseiller de suivre l'exemple de leur ancien collègue James C.Lin, membre de l'ICNIRP de 2004 à 2016, qui publie dans Microwave Magazine de l'IEEE, et dès le rendu de conclusions du panel d'experts du NTP, un article sans équivoque « Clear evidence of Cell-Phone RF Radiation Cancer risque ». Il y pose clairement l'adéquation des normes, telles qu'édictées par l'ICNIRP (...) : « le moment est peut être venu de réévaluer, de réviser et de mettre à jour judicieusement ces lignes directrices ».

(...) La réplication de l'étude du NTP serait déjà en cours (...) les premiers noms (..) sont connus pour leur proximité avec l'industrie (A. Lerch, M Repacholi, E Van Deventer, Van Rongen, Vijayalaxmi, Joe Wiart)

Rapport Gauthier Roussilhe sur la 5 G, au sujet de l'étude du NTP :

« Le conflit débuté dans les années 90 se poursuit : l'ICNIRP d'un côté, maintenant sa ligne sur les effets thermiques et soulignant les défauts de méthodologie de ses adversaires, et de l'autre côté les instituts en cancérologie et groupes de chercheurs (Kundi et al.,⁸⁷ Hartell et al.), continuant de dénoncer les conflits d'intérêts de l'ICNIRP et leur partialité dans le choix d'études et leurs défauts méthodologiques. En 2018, le National Toxicology Program (NTP) exposèrent des rats et des souris à des ondes similaires à celle d'un téléphone portable sur l'ensemble de leurs corps.⁸⁸ Au bout de deux ans d'expériences, ils établirent que cette exposition provoquait probablement des tumeurs chez les rats mâles, mais pas sur les rats femelles ni chez les souris. L'expérience fut répétée par l'Institut Ramazzini (RI) la même année, avec des résultats similaires.⁸⁹ Les deux instituts appelèrent à une modification de la classification du CIRC, sans succès. L'ICNIRP répondit à ces études en mettant en doute leur rigueur méthodologique et en soulignant qu'elles ne remettaient pas en cause les standards édictés.⁹⁰ Le NTP répliqua que la preuve avait été apportée que les radiofréquences étaient bel et bien à l'origine d'effets néfastes sur la santé, et que les commentaires de l'ICNIRP manquaient de savoirs cruciaux en biologie.⁹¹ Aujourd'hui, les seuils d'exposition aux radiofréquences et aux micro-ondes restent inchangés, sans que l'on puisse prouver clairement la potentielle nocivité des radiofréquences. Ce flou est maintenu par le fait que les parties prenantes s'opposent frontalement et mettent régulièrement en cause la rigueur et l'impartialité de chacun ».

(« La controverse de la 5G » par Gauthier Roussilhe : <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Dossier5G-Juillet2020.pdf>)